



Doc. 15778
20 juin 2023

Urgence de santé publique: la nécessité d'une approche holistique du multilatéralisme et des soins de santé

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 9.2.4 par le paragraphe suivant:

«à engager un processus de réforme des accords commerciaux internationaux, dans le but de réduire et de prévenir les inégalités d'accès aux biens, aux installations, aux services et aux technologies de santé essentiels pour prévenir les urgences de santé publique, s'y préparer, y répondre et s'en remettre;».

Déposé par:

SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
BAYR Petra, Autriche, SOC
GRIN Jean-Pierre, Suisse, ADLE
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
MARRA Ada, Suisse, SOC
MOUTQUIN Simon, Belgique, SOC
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

1. 2023 - Troisième partie de session

